LOT-ET-GARONNE
Le Département

LA PRÉSIDENTE

Agen, le 18 SEP. 2019

Monsieur Guillaume LEPERS
Conseiller départemental du canton Villeneuve 1
Président du groupe l'Avenir Ensemble

Monsieur le Conseiller départemental,

J'ai bien pris connaissance, en lisant la presse locale, de votre courrier m'invitant à prendre une initiative concernant la possibilité de cumuler Rsa et revenu d'activité.

Tout d'abord, je tiens à vous rassurer : même si l'acheminement du courrier par la Poste peut connaitre quelques difficultés, sujet que nous pourrons aborder avec son responsable régional vendredi lors de la Commission permanente, notre service internet fonctionne parfaitement.

Je vous invite ainsi, et pour éviter de reproduire les habitudes de certains élus, à m'adresser vos correspondances avant de les transmettre aux médias ou, à tout le moins, en vous assurant que vos courriers me parviennent le jour d'éventuelles publications dans la presse.

Le dossier cumul Rsa-revenu d'activité est, en effet, un sujet important qui ne saurait souffrir d'inexactitudes ou d'approximations.

A ma demande, les services du Conseil départemental travaillent sur ce dossier depuis des semaines. Nous avons rencontré courant juillet le responsable régional de pôle-emploi en présence de la directrice de la CAF.

J'ai, en outre, organisé une réunion de travail sur ce sujet lundi dernier avec les responsables du Conseil départemental de Dordogne et j'ai pu échanger directement avec son président, Germinal PEIRO.

La situation du Lot-et-Garonne parait spécifique par rapport à la plupart des Départements qui se sont lancés dans la démarche : convention de gestion du RSA avec la CAF, saisonnalité touristique différente, diversité des productions agricoles... En outre, une importante évolution de la législation sur l'assurance chômage entrera en vigueur en novembre prochain qui durcit les conditions d'accès à l'indemnisation.

Forte du retour des Départements qui se sont lancés dans cette démarche et afin de tenter de répondre, même partiellement, aux besoins exprimés lors de mes visites de terrain par de nombreux chefs d'entreprise, j'envisage néanmoins de mettre en œuvre une expérimentation visant à neutraliser les revenus de certaines activités saisonnières à hauteur d'un nombre d'heures travaillées plafonné, dont le montant reste à déterminer.

www.lotetgaronne.fr
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE
Hôtel du Département - 1633 avenue du Général Leclerc - 47922 Agen cedex 9
Tél. 05 53 69 40 00 - Fax : 05 53 69 44 94 - departement@lotetgaronne.fr

Des contacts avec les chambres consulaires ainsi qu'avec la MSA sont en cours.

Afin d'éviter tout effet d'aubaine et de construire le dispositif le plus efficace et le plus adapté, tout en mesurant précisément le cout pour les finances départementales, il nous faut en effet travailler en étroite concertation avec les représentants socio-économiques locaux.

La Présidente de la commission « développement social, insertion et habitat » mettra le sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion de ses membres afin que nous puissions, comme nous l'avons toujours fait, en débattre collégialement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller départemental, l'expression de ma considération distinguée.

Cordialement,

Sophie BORDERIE
Présidente du Conseil départemental